

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 :

- Les élèves devront se conformer aux horaires et au calendrier (un planning des cours vous a été remis à cet effet). Assister aux cours est un engagement que chaque élève et chaque parent doivent prendre en début de saison pour le bon déroulement de l'année et le respect du groupe et du professeur.
 - Trop d'absences non justifiées seront notées
 - Les cours manqués pour maladie devront être rattrapés dans un niveau supérieur ou inférieur (consulter le professeur) **pas de réduction de frais dans ces conditions**

ARTICLE 2 :

- Un certificat médical est obligatoire ainsi qu'une autorisation parentale d'hospitalisation en cas d'urgence
- **L'inscription devra être obligatoirement accompagnée des chèques et du certificat médical pour être validée**
- Les parents devront être en mesure de présenter une attestation de responsabilité civile en cas de besoin

ARTICLE 3 : Autorisation parentale demandée pour le droit à l'image

ARTICLE 4 : Tenue de danse obligatoire (se renseigner auprès des professeurs)

- Vestiaire au rez-de-chaussée de la salle des sports à gauche en entrant
- Seul le professeur est apte à juger si l'enfant doit passer dans un cours supérieur
- Seul le professeur décide si l'enfant possède une technique suffisante et une bonne musculature pour la pratique des pointes

ARTICLE 5 : En cas d'absence d'un professeur, le cours de ce dernier sera remplacé, une affiche sera scotchée sur la porte d'entrée de la salle des sports de GUIPRY

- En cas d'absence de l'élève, **les parents sont tenus** de prévenir le professeur ou la Présidente. Si les absences sont répétitives, un mot d'excuse sera exigé.
- **ASSUREZ- VOUS QUE LE PROFESSEUR EST ARRIVE AVANT DE LAISSER VOTRE ENFANT ET NE TARDEZ PAS A VENIR LE RECHERCHER A L'HEURE. Merci**
- **Accompagnez les élèves sur le palier**

ARTICLE 6 : 30 cours de danse pour l'année. (un calendrier des cours vous est fourni) **Forfait payable en début d'année**

- **94.50 euros pour 30 cours de ¾ d'heure, 126 euros pour 30 cours d'une heure, 157.50 euros pour 30 cours de 1h15, 189 euros pour 1h30**
- REDUCTION DE 10% POUR 2 COURS PAR ELEVE
- **Les absences ne donnent pas droit à des réductions de frais.** (des attestations de paiement seront remises aux parents qui en feront la demande)
- **pas de réduction pour les élèves qui arrivent en cours de trimestre**
- **Seulement pour cause de déménagement ou de certificat médical interdisant la poursuite des cours de danse, les trimestres non engagés seront remboursés.**

ARTICLE 7 : Cours LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI (en fonction des disciplines dispensées)